



**BOIS LE ROI**

*ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE*

Association agréée pour la protection de l'environnement  
BP 47

77 590 BOIS LE ROI

## COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE du 27 Septembre 2003

Début de la séance 17 h 15

61 personnes assistent à la réunion

A la date de l'assemblée, 88 membres sont à jour de leur cotisation 2003. Parmi ceux-ci, 49 membres sont présents ou représentés.

### **A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :**

1. Le rapport moral
2. Le rapport financier
3. Le vote du montant de la cotisation 2004
4. L'élection de l'administrateur sortant
5. Le point sur les dossiers suivants :
  - Les déchets
  - Le plan local d'urbanisme
  - Les sentes de Bois le Roi
  - La route de Bourgogne et la Table du Roi
  - La circulation autour des écoles
  - La circulation en bord de Seine
  - L'assainissement des eaux pluviales et le rôle de la Fontaine
  - Les couloirs aériens
  - L'extension Champion
6. Questions diverses

### **1/ Rapport moral**

Hubert TURQUET, président du Conseil d'Administration, retrace les actions et orientations de l'année écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 28 septembre 2002 :

#### **Ce qui s'est bien passé :**

- ❖ La journée Piétons vélos à Samois avec les 4 communes : 120 personnes.
- ❖ Les 3 samedis ' allons à l'école à pied ou en vélo ' avec les parents d'élèves
- ❖ Le plan local d'urbanisme : suite à une présentation de nos remarques sur premier projet en réunion publique, des réunions de travail internes et des rencontres avec la mairie ont permis d'apporter des améliorations importantes.
- ❖ Les réunions de travail avec des représentants de parents d'élèves sur les aménagements de circulation autour des écoles. Un projet a été élaboré et remis à la mairie.
- ❖ La création du premier parcours de sentiers de Bois le Roi qui va contribuer à la sauvegarde des sentiers.
- ❖ La réalisation de 2 bulletins
- ❖ le nombre d'adhérents sur 2002 (99 personnes à jour de leur cotisation)
- ❖ La dizaine de réunions du conseil d'administration
- ❖ Le bénévolat pour la diffusion de nos courriers
- ❖ Notre participation au forum des associations du 14 septembre
- ❖ La journée de travail sur la protection de la vallée de la Seine avec la fédération des associations du Sud Seine et Marnais

- ❖ Notre réunion publique du premier trimestre qui a rassemblé 60 personnes

### **Ce qui aurait pu mieux se passer :**

- ❖ Les voies de retrait ou d'annulation du permis de construire MEDIDEP ont été rejetées par les tribunaux.
- ❖ L'avancement des procédures sur la route de Bourgogne. Pas de rond-point avant 2005
- ❖ La mise en œuvre de mesures pour assurer une meilleure circulation des piétons et des vélos : Respect des trottoirs, des zones 30 aménagées....
- ❖ Les modifications des couloirs aériens

### **Les points à améliorer :**

Dans le fonctionnement de l'association

- ▶ La communication avec l'ensemble des bacots
- ▶ Une participation plus large aux groupes de travail

### **Synthèse du rapport moral :**

- ▶ Forte d'un soutien qui va au delà de la centaine de ses membres et en relation avec d'autres associations, notre association :
  - ▶ s'emploie à animer la réflexion et l'action sur tous les thèmes qui touchent à l'environnement et à la qualité de la vie,
  - ▶ fait connaître ses positions auprès des instances locales et départementales,
  - ▶ obtient des résultats sur certains dossiers.
- ▶ Elle doit cependant :
  - ▶ contribuer encore mieux à une bonne information des habitants,
  - ▶ renforcer ses liens avec les associations proches,
  - ▶ trouver avec ses membres actuels les façons de sensibiliser ou de faire participer un plus grand nombre
  - ▶ poursuivre les dossiers en cours et aborder d'autres sujets de préoccupations : l'utilisation des pesticides, les tags, etc...

**Vote sur le rapport moral : 49 pour sur 49 votants.**

## **2/ Rapport Financier**

Jean Pierre Teil, trésorier de l'association, présente les comptes du 1<sup>o</sup> janvier au 31 décembre 2002. Ceux-ci donnent un solde positif de 154€17.

**Vote sur le rapport financier : 49 pour sur 49 votants.**

## **3/ Cotisation 2004**

Le conseil d'administration propose à l'assemblée le maintien à 16€minimum de la cotisation annuelle. Ce montant est quasiment inchangé depuis la création de l'association.

**Vote sur le montant de la cotisation : 49 pour sur 49 votants.**

## **4/ Election du Conseil d'Administration**

Un historique de la composition du conseil d'administration depuis sa création en 1991 est diffusé en séance. Vote à bulletin secret pour renouvellement d'un membre du conseil arrivant en fin de mandat. André Turri se représente. Il n'y a pas d'autres candidats.

**Vote sur la candidature d'André Turri : 49 pour sur 49 votants.**

## **5/Points sur dossiers en cours**

### **5.1 Les déchets (Daniel Taccon) :**

Les chiffres à garder en mémoire: La moyenne par habitant et par an à Bois le Roi est de plus de 680 kg ! La moyenne sur les communes dépendants du même syndicat de ramassage et de traitement est de l'ordre de 550 kg. A Bois le Roi, les ordures ménagères non triées ont augmenté entre 2001 et 2002. Le tonnage des verres et des emballages triés ont baissé.

Les objectifs : produire moins de déchets. Et d'abord pour cela : attention au mode de consommation. Acheter moins de déchets (emballages ...). Trier plus (la poubelle marron gonfle). Recycler nous même (compostage personnel des déchets verts qui représentent plus du ¼ des tonnages). Trier mieux (les erreurs coûtent cher : refus de recyclage). Diminuer les coûts de collecte (utiliser la déchetterie pour les encombrants ou les gros branchages difficiles à composter).

De nombreux participants font remarquer que le retour à des verres consignés serait une très bonne façon de réduire le volume et le coût des déchets.

### **5.2 Le PLU (H.Turquet)**

Les demandes suivantes ont été acceptées :

- passages en zones naturelles de 3 secteurs de bois et de jardins,
- passage en espace boisé classé du parc de la mairie, du clos Saint-Père,
- création de bandes d'espace boisé classé : château de Brolles, propriété Leblanc, le long du sentier des foucherolles,
- instauration d'une distance maximum de la voie publique pour l'implantation d'une nouvelle construction,
- modifications de différents points du règlement de la zone NB : hauteur, reconstruction après sinistre, pourcentage autorisé d'extension

Entre la version d'octobre 2002 et le projet tel qu'il est aujourd'hui arrêté:

- les zones naturelles sont passées de 310 hectares à 332 hectares.
- l'extension projetée de la zone artisanale sur 3 hectares de la forêt domaniale a été abandonnée.

Entre l'ancien POS et le nouveau PLU

- les surfaces réservées pour urbanisation future sont passées de 60 à 7 hectares
- les zones urbaines passent de 311 à 352 hectares (UA + 3 h, UB + 10 h, UC + 4 h, UE: +22 h, UX + 2 h )

### **5.3 Les sentes de Bois le Roi (Jean-Paul Maubert)**

Le 24 juin 2001, lors de la 4<sup>ième</sup> journée piétons-vélos, nous avons pu découvrir le premier parcours de sentiers dans Bois-le-Roi réalisé par l'association.

Un circuit de 5 km dont plus de la moitié en sentiers au cœur de la cité, en boucle avec départ et arrivée dans le parc de la mairie, et qui est désormais pérenne grâce au balisage qui vient d'être réalisé.

Ce balisage, de couleur rouge, est l'œuvre d'Yvette Chartier avec le soutien et la collaboration du comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Baptisé « les sentes de Bois-le-Roi », il est un complément agréable des chemins de grande randonnée qui traversent la commune.

A découvrir ou à redécouvrir lors de son inauguration le 11 octobre à 15H. Rendez-vous devant la mairie de Bois le Roi.

Lieux de promenades mais aussi de rencontre avec les riverains que favorise le calme loin de la circulation, c'est en parcourant ces sentiers et en les faisant connaître que nous contribuerons à leur sauvegarde et à leur entretien.

### **5.4 La route de Bourgogne et la Table du Roi (Jean Pierre Teil)**

Le projet d'aménagement de la route de Bourgogne dont les crédits ont été votés par le conseil général en 2001 avance très lentement. Il est question de réaliser les premiers aménagements dont le rond point de l'avenue de la Forêt pas avant 2005. La procédure en est à la consultation de la commission des sites. Présent dans l'assistance, monsieur Gilles Naudet, président de l'Association Seine et Marnaise de la nature, et à ce titre membre de la

commission des sites, relève que, de son point de vue, la réalisation du rond point devrait être associée à une proposition de la mairie de Bois le roi de donner en échange une surface équivalente à la surface forestière consommée de nature à reconstituer autour de ce rond point un paysage forestier.

### **5.5 La circulation autour des écoles (Jean Charles Fainéant)**

Suite aux relevés sur les terrains et aux réunions d'un petit groupe de travail, en concertation avec des parents d'élèves, des propositions d'aménagement de la circulation aux abords des écoles ont été faites à la mairie. Les projets présentés en séance reçoivent un très bon accueil des participants. Suite à une question, il est précisé que la rue Julien Coquement ne sera en sens unique qu'aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Il est demandé que des propositions soient aussi faites sans tarder pour les abords du collège.

### **5.6 Bords de Seine (Dominique Audemar)**

A l'initiative du CI Général de S&M, et en association avec la Région et les Communes de La Rochette et de Bois le Roi, une piste piétonne et cyclable a été créée entre Melun et Bois le Roi en 1995 ; cette piste, qui emprunte l'ancien chemin de halage, suit de bout en bout les rives de la Seine, et connaît, de ce fait, un vif succès. Des mesures de sécurité, telles que dos d'âne et panneaux de signalisation adéquats, avaient été exigées de la part du CI Général, et ont produit un temps, leur effet. Les piétons, randonneurs, et cyclistes, constituant une population particulièrement vulnérable, il était, en effet, indispensable d'assurer leur protection.

La Mairie de La Rochette a, rapidement, pris des mesures complémentaires en interdisant, par Arrêté, la circulation des voitures et des motos et en procédant à l'installation d'une borne rétractable à l'entrée de La Rochette. Or il s'avère que si, entre la dite borne et le pont de Chartrettes, les piétons et cyclistes circulent avec un minimum de risques, il n'en est pas de même quai O Métra, où la circulation, de plus en plus importante, crée, pour ces derniers, une insécurité croissante. Alors même que les incidents se multiplient entre piétons, cyclistes, et conducteurs de voitures ou de camions, un nouveau facteur d'inquiétude est récemment apparu : l'ouverture prochaine, d'un centre hospitalier, à l'entrée de la piste piétonne, qui va entraîner le passage de 50 à 100 véhicules supplémentaires par jour Quai O. Métra. (MEDIDEP). Le fait que les quais de La Ruelle et O. Métra soient des voies privées n'y restreint en aucune façon les pouvoirs de police du Maire, dès l'instant que ces voies ont, de tout temps, été ouvertes à la circulation publique. Des mesures de sécurité s'imposent donc en urgence (cf La Rochette), et ce d'autant que la prolongation de la piste vers Fontaine le Port et Samois devrait être une réalité dans les semaines ou les mois à venir.

### **5.7 Assainissement des eaux pluviales (Hubert Turquet)**

Le rôle de la Fontaine et les Eaux Claires Parasites Permanentes (les E.C.P.P. = les sources qui vont à la station d'épuration).

#### **Le projet de la mairie**

Envoyer les eaux pluviales et les sources du secteur Foch, Vivier, Marceau, France dans le rôle de la Fontaine  
790m de canalisation, 80 branchements, une noue de 80m  
deux traitements des mêmes eaux pluviales

#### **notre projet**

Capter les sources du même secteur et les diriger vers le rôle de la Fontaine  
150m de canalisation (étude de la SIT.E.E.)

les plus de notre projet :

- **un rôle mis en valeur** (lieu de promenade apprécié)
- **le captage des sources du secteur résolu**
- **pas de noue**
- **un coût 4x moindre.** Avec la différence, possibilité d'augmenter le réseau séparatif à partir du bas

### **5.8 Couloirs aériens (André Turri)**

Les associations du sud-francilien dont fait partie BLR Environnement se sont réunies régulièrement au cours de ces derniers mois dans les communes les plus concernées par les couloirs aériens afin de coordonner leurs démarches et échanger toutes les informations techniques sur les études en cours. Un forum s'est ainsi tenu à Savigny le Temple au printemps dernier auquel nous avons participé. Plusieurs options qui permettraient de réduire les nuisances ont été abordées, aussi bien pour ce qui concerne les tracés que pour les conditions de vol

des avions. Ont été particulièrement préconisées les "procédures de moindre bruit" appliquées dans le monde entier qui consistent à effectuer des montées directes à 3000m et des descentes rapides afin d'éviter les effets paliers et neutraliser les freinages et les accélérations brutales (méthode encore insuffisamment utilisée en région parisienne). Nous avons de notre côté saisi ADP pour que le survol de notre zone soit effectué à une altitude supérieure à la hauteur pratiquée actuellement. En effet, l'élévation des plafonds est la mesure la plus efficace à court terme pour réduire notablement les nuisances sonores. Suite à notre courrier, une première réponse nous a informés que notre demande était prise en considération. Il semblerait que les choses ont depuis évolué dans ce sens. Nous en attendons la confirmation et avons recontacté les autorités sur les nuisances supplémentaires occasionnées par les avions au décollage par vent d'Est.

Il est certain qu'ADP continue actuellement de travailler sur les décollages face à l'Est notamment. Peu d'informations filtrent quant aux décisions qui pourraient être prises et sur les dates envisagées pour leur application. Nous recevons régulièrement les comptes-rendus des forums des associations et restons très vigilants sur l'évolution du dossier.

Concernant l'aérodrome de Melun-Villaroche, le projet qui consistait à développer le secteur de l'aviation d'affaires a peu évolué, malgré les déclarations récentes de la CCI indiquant que le développement commercial du site est toujours envisagé. La commission d'environnement qui s'est réunie à 3 reprises en automne dernier a été repoussée sine die par le Préfet compte tenu de la levée de boucliers de l'ensemble des élus du secteur et face à une opposition énergique des associations locales.

Monsieur Loncke, président de Décibel Environnement, présent dans la salle, informe les participants qu'il est possible d'obtenir un relevé des hauteurs de passage des avions au dessus de Bois le Roi et qu'il faut pousser la commune à le demander.

### **5.9 Extension Champion ( Yvon Dupart)**

Le nouveau concessionnaire Champion a déposé un permis de construire le 23 avril 2003 pour une extension de 480m<sup>2</sup> commerciaux plus les réserves et 140m<sup>2</sup> à créer à l'étage.

Le futur bâtiment avancerait vers la station service : l'extension constituerait une augmentation de 50% de la surface commerciale actuelle.

Il n'y a pas d'aménagement du rond-point à l'entrée.

Concernant les matériaux et couleurs: bardage de couleur rouge et toit « d'aspect tuilé » sont prévus.

Bois le Roi Environnement, l'ADAC de Chartrettes et l'Association des Riverains du bord de Seine ont demandé un rendez vous à l'architecte des Bâtiments de France.

Nous demanderons ensuite à être reçus par monsieur Germain, Maire de Chartrettes. Pour l'instant monsieur Germain, suite aux réserves de la DDE concernant l'insuffisance du volet circulation, a refusé le permis de construire en août 2003.

**La demande de permis de construire complétée a été redéposée le 12.09.2003 : la réponse pourrait être rapide.**

Nous nous attacherons à vérifier le respect de la réglementation, limiter au maximum la hauteur du bâtiment, exiger l'insertion dans le paysage (plantations d'arbres, pas « d'aspect tuilé » mais des tuiles, éviter la couleur rouge, supprimer les enseignes lumineuses, totem ,drapeaux.....). Nous demanderons l'amélioration du volet circulation et des engagements précis.

### **6. Questions diverses**

- la question de la prolifération des graffitis à travers tout Bois le Roi est posée. Il est demandé à l'association d'intervenir auprès de la mairie pour que mesures soient prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15 .

Le Président

Le Secrétaire

Hubert Turquet

Daniel Taccon